

Règle d'utilisation de la place de pique-nique de Chavannes-des-Bois

1. La place de pique-nique est sous la responsabilité de tous, si vous constatez des déprédations ou une utilisation non adéquate vous devez appeler la société SDS au numéro 022 776 40 10.
2. Toutes activités nocturnes et pollution lumineuse sont interdites.
3. Les nuisances sonores type musique ... sont interdites.
4. Les feux sont autorisés uniquement dans les foyers prévus à cet effet
5. Les chiens doivent être tenus en laisse.
6. Le parcage des véhicules doit se faire sur les places prévues à cet effet, la partie en bitume doit rester libre d'accès en permanence.
7. Pour pouvoir utiliser les toilettes, vous devez prendre contact avec l'administration communale au 022 755 28 18, ceci au moins une semaine avant l'utilisation prévue.
8. Vous êtes priés de débarrasser les déchets en utilisant les dévaloirs prévus à cet effet.
9. Pour évacuer les cendres froides, veuillez utiliser le récipient métallique vert prévus à cet effet
10. L'eau de la fontaine est potable, n'utilisez pas de produit nettoyant dans la fontaine
11. Les enfants sont sous la responsabilité des parents
12. Interdiction de couper des branches sur les arbres. Les branches mortes peuvent être utilisées pour le foyer.
13. A la fin de l'occupation, l'emplacement doit être rendu en parfait état.
14. Nous comptons sur votre aide ainsi que votre savoir-vivre afin que ce lieu reste un endroit agréable pour tous.

